

Conseil de Nantes Métropole
Réunion du 14 décembre 2012-12-11

Intervention de Michel LUCAS – Couëron

Point 2 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique.

Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,

Cette délibération nous propose de construire un document stratégique portant une ambition politique commune, un projet partagé à l'échelle de l'agglomération. **Cette échelle territoriale élargie doit nous permettre d'intégrer des questionnements et problématiques qui dépassent le simple territoire communal.** Prenons l'exemple des logements sociaux, il n'est pas acceptable que 75% des logements sociaux se situent dans les communes de Nantes et St Herblain. Et même si le taux SRU atteint 20,75% en 2011 sur l'ensemble de l'agglomération, des inégalités subsistent allant de 5,93% à 28,41%. Ces inégalités ne sont pas acceptables. Peut-on, en effet, traiter de la question de l'habitat et notamment du logement pour tous sans envisager mixité et équilibres à une échelle intercommunale ?

Que veulent dire les transports en commun s'ils ne sont envisagés qu'à l'échelle d'une ville sans articulation avec sa périphérie ? La qualité des espaces naturels connaît-elle les limites administratives ? Comment ne pas réfléchir à l'implantation de zones d'activité intercommunales qui aient un niveau optimal d'atouts plutôt qu'un essaimage de zones dont l'impact n'est pas aussi structurant ? Nous voyons bien d'ailleurs que les démarches de PLU communaux renvoient de plus en plus fréquemment sur des problématiques à traiter à l'échelle intercommunale. **Se donner la possibilité d'élaborer un document d'urbanisme directement à l'échelle pertinente est donc un atout.** Réfléchir et réglementer à l'échelle qui recouvre ou s'approche du bassin de vie quotidienne permet ainsi de resituer les problématiques dans un contexte approprié. Cette démarche doit rejoindre en cela celle du SCOT et de l'agence foncière mise en place il y a quelques semaines.

Ajouter aux côtés de l'urbanisme, les dimensions de l'habitat et des déplacements et traiter à parts égales exigeront davantage de transversalité et de prise en compte du fonctionnement des territoires dans leur diversité. Les différents enjeux identifiés collectivement nous permettront en même temps de garder un équilibre général, avec plus de cohérence au projet de développement partagé.

Ce sera aussi l'occasion d'élaborer conjointement ce PLU intercommunal et de se situer de façon claire et contractuelle dans un processus de gestion commune d'un espace commun pour une nouvelle dynamique territoriale et un projet partagé. Les objectifs poursuivis pour cette élaboration partent du projet de territoire validé à l'instant. Mon ami Yann VINCE a montré à l'instant le sens que nous voulons lui donner.

En dernier lieu, les modalités de la concertation publique nous semblent essentielles. **Tout citoyen fait le constat que certaines problématiques dépassent le niveau strictement communal.** C'est dire l'importance de cette consultation. Pour que le projet final soit partagé, les diagnostics comme les objectifs doivent l'être par les élus mais surtout et avant tout par les citoyens. Les citoyens n'ont aujourd'hui qu'une prise indirecte sur l'intercommunalité. Le PLU intercommunal doit concrétiser des choix quant aux efforts publics et leurs localisations. Il nous faudra inventer pour faire en sorte que les citoyens expriment leurs attentes et construisent avec les collectivités les meilleures réponses à leur besoin en terme d'urbanisme, d'habitat ou de transport.

Je vous remercie de votre attention.